



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Affichage le 14 mai 2015

COMMUNIQUE

Jonathan Mansot, Sandra Garcia et Philippe Delpeyrou, représentants du personnel, ont été reçus le lundi 4 mai 2015 par le Président du SDIS. Cette rencontre, initiée par la CFDT, avait pour objet de lui présenter les nouveaux élus et de lui faire connaître la position de la section un certain nombre de questions. Le directeur départemental a pris part à cette réunion.

La CFDT porte à la connaissance des agents les points abordés lors de cette entrevue :

- **Dialogue social** : la CFDT souhaite le développement d'un véritable dialogue social, respectueux et productif, avec la Direction. Elle revendique un mode d'action transparent, excluant toute forme de clientélisme et de connivence, dans le seul intérêt de garantir l'équité dans le traitement des situations individuelles et collectives.
- **Critères de nomination** : la CFDT demande la mise en place de critères de nomination et d'avancement objectifs, clairs, pérennes et équitables, à déterminer en concertation avec les partenaires sociaux.
- **CTA-CODIS** : la CFDT demande que soit engagée une réflexion sur l'élaboration d'un parcours professionnel SPP dans lequel le métier d'opérateur du CTA-CODIS serait valorisé.

S'appuyant sur une demande écrite de la CFDT, le Président a demandé au Directeur de prendre rapidement en charge le dossier relatif à la conformité des locaux de restauration.

- **PATS et management** : la CFDT demande que soit ouvert un travail sur la définition des postes non opérationnels susceptibles d'être dévolus à des SPP et/ou des PATS, dans un souci d'équité quant aux possibilités d'avancement et de mobilité, notamment vers les postes à responsabilité. Cette définition pourrait s'appuyer sur le travail du projet EDEN, soulignant des difficultés de management au sein de l'établissement.

La CFDT choisit son mode d'action en toute indépendance et en rend compte uniquement aux agents.

Les élus CFDT s'engagent à élaborer des propositions, dans le souci constant de défendre les agents – toutes filières confondues – dans le cadre des principes et de la réglementation de la fonction publique territoriale.

[Pour nous contacter : sdis33cfdt@gmail.com](mailto:sdis33cfdt@gmail.com)

www.cfdt-fspc.fr